

TERRES ET SEIGNEURS EN DONZIAIS

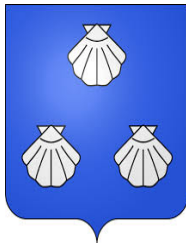


Tympan de Donzy-le-Pré – Sceau de Mahaut de Courtenay



FAMILLES SEIGNEURIALES DONZIAISES

FAMILLE DUPIN



En Nivernais : « D'azur, à trois coquilles d'argent. »

La famille Dupin, dont le nom a été rendu célèbre par trois frères sous la Restauration, est originaire de Varzy, vieille cité épiscopale à l'extrême sud-ouest de l'ancien diocèse d'Auxerre. Elle n'est donc pas à proprement parler donziaisaise, mais elle y a fait des incursions par ses alliances et ses possessions.

Elle est connue depuis André Dupin au XVIème siècle, qui initia la tradition juridique de cette famille, à l'ombre du château des évêques.

1/ **André DUPIN (1549-1620)**

Avocat et Bailli de Varzy, *sgr de Croisy*¹ - **voir cette notice** –



Varzy, ancien château des évêques d'Auxerre

X 1572, **Jeanne Marguerite SALLONYER** (*filie de Guillaume, sgr de Couze et de Boux, Md à Moulins-Engilbert*², et de Jacquette Courtois)

¹ Cf. l'art. de Romain Baron sur « *La Bourgeoisie de Varzy au XVIIème siècle* » in *Annales de Bourgogne*, 1964

² Il acheta la seigneurie de Couze (commune de Moulins-Engilbert) en 1548 puis la justice en 1554. Il eut des biens à Boux (commune de Limanton). De 1545 à 1550, il aurait entrepris des recherches très actives en matière de **flottage du bois** avec Charles Lecomte et Jean Rouvet. Tous trois auraient exploré la Cure, l'Yonne et le ruisseau d'Ausson ainsi que tous les affluents de l'Yonne. Ils auraient obtenu des lettres patentes du roi de France François 1er les autorisant à faire ces recherches. En 1549 ils auraient été autorisés à conduire le flottage à bûches perdues jusqu'à Cravant par la Cure et jusque Châtel-Censoir et Bazarnes par l'Yonne, sans aucun frais de transport. En 1551, le roi Henri II aurait accordé des lettres patentes pour compléter le système d'exploitation du flottage du bois grâce à des perthuis, gares, relais, écluses, barrages. C'est Charles Lecomte qui aurait inventé le train de bois, sorte de radeau pour acheminer ce bois de chauffage vers Paris. (Source : Histoire de Châtel Censoir, Bulletin de la société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. 1880, 34e volume).



Maison Sallonyer (Moulins-Engilbert, 58) ; armes à la salamandre dans l'église

D'où :

- **Claude DUPIN, sgr de Ferrières** - *voir cette notice* - **et de Croisy** - *voir cette notice* - X **Jeanne BOLACRE**, d'où Claude (°1604), dame de Ferrières, Croisy et La Chapelle St-André X 3 avril 1622, Pierre de Grandrye, sgr de Chauvance, Lieut. au Régnt de Bourbonnais (*fils de Josias et Olive de Montfoy*), d'où post...
- **Jean, qui suit**
- **Pierre DUPIN**, Md à Varzy X 11 jan 1603, Marie SOTYVEAU, sp

2/ Jean DUPIN (1575-1615)

Avocat au Baillage d'Auxerre, puis Procureur du Roi

X 10 oct 1599, Auxerre, **Marie TRIBOLE**, d'une vieille famille de Sens et d'Auxerre (*onzième enfant de Nicolas (+ 1615), Sgr de Chouilly et de Perrigny, Avocat en Parlement, Maire d'Auxerre ; et de Germaine Fauleau*)

D'où : André, qui suit

3/ André DUPIN (13 oct 1600, Auxerre-St-Regnobert – v. 1652)

Avocat à Auxerre, Receveur des tailles

X av. 1617, **Valentine de PILES** (*fille de Jacques, sgr de Champsimon, à Courcelles ; et de Claude Piochot*) (**Roger de Piles** (1636-1709), peintre, diplomate, historien de l'art, de l'Académie française, était son petit-neveu)



D'où :

- *Gilberte X Claude Prisye, sgr de Dracy*
- *Valentine X Claude Bognet*
- *Françoise X Charles Delynon*
- **Jean Jacques, qui suit**

4/ Jean Jacques DUPIN (1630 – 20 sept 1726, Varzy)

Avocat à Auxerre, Lieutenant de la Châtellenie de Varzy, acquéreur de la terre de Cœurs (à Marcy, près Varzy) ³

X 8 avril 1652, Varzy, **Marguerite BRENOT** (?)

D'où :

- **Jean Baptiste DUPIN de POISSON** X1 28 nov 1684, Clamecy, **Marie JOUMIER**, sp ; X2 4 oct 1703, Clamecy, **Madeleine CLOSIER**, sp
- *Jeanne X1 Pierre Martin ; X2 Réverien Givry*
- **Edme DUPIN** X 27 nov 1685, Villequiers, **Catherine SALAT**, sp
- **Marcou DUPIN**, curé de Ste-Eugénie de Varzy
- **Louis DUPIN**, curé de Courcelles
- **François DUPIN** X 23 fev 1688, **Marie GOBELIN**, d'où deux filles
- *Marie X Jean Gobelin*
- **Jean Jacques, qui suit**
- **André, qui suivra en 5bis**
- *Madeleine*
- **Philippe, qui suivra en 5ter**

³ Coeurs fut vendu le 8 février 1670 par Charles de Lamoignon, écuyer, sieur de Grandpré, à noble Jean Jacques Dupin, avocat au parlement, lieutenant de la chastellenie de Varzy. C'est de là et après le partage de cette terre avec Dupin de Valène, secrétaire du roi, du grand collège, père de Henri Dupin, auteur dramatique, que la branche des Dupin, établie à Nevers, a pris le nom de Dupin de Coeurs. (In Notice biographique sur M. Dupin, par Ortolan)

5/ Jean Jacques DUPIN (1667 – 9 aout 1701, Varzy)

Bailli de Champlemy

X 28 avril 1692, Varzy, **Marie LEMOINE** (+ 15 avril 1745, Varzy) (*filles d'André et Marie Chargeloup*)

D'où :

- **Jean Jacques DUPIN** X 19 nov 1715, Varzy, **Marie LECLERC** (*filles de Olivier Leclerc de Champmartin et de Nicole Petit*)
- **André DUPIN**, curé de Chevroches
- **Armand François DUPIN**, sous-diacre
- **Pierre, qui suit**
- Louise X Claude Petit
- Marie X François de Villiers

6/ Pierre DUPIN (16 juil 1695, Varzy – 22 déc 1755, Clamecy)

X 1 fev 1721, Varzy, **Marie-Marguerite DEVISANT** (?) (1694 – 27 sept 1747, Clamecy)

D'où :

- **André, qui suit**
- **Pierre François DUPIN de VILLENEUVE**, avocat en Parlement, Notaire royal à Clamecy X1 1 mars 1756, Clamecy, **Philiberte ROGER de LA MARTINIERE** (*filles de Pierre et Catherine Collin*), d'où deux fils et une fille, sa ; X2 22 jan 1788, Entrains, **Monique RAGON** (*filles de Jacques Etienne Ragon-Lardereau et Marie Anne Bernard*), sp
- **Charles DUPIN de CHARMOY (1731-1808 Montpellier)**, Secrétaire général des États de Languedoc, puis procureur général syndic du département de l'Hérault, conseiller à la Cour de cassation, directeur des domaines à Rouen et à Montpellier

7/ André DUPIN (19 mars 1725, Clamecy – 15 avril 1793)

Médecin

X 24 juil 1754, Clamecy, **Jeanne BERRYAT** (*filles de Charles, Notaire royal, et Jeanne Lemoine*)

D'où :

- **Charles André, qui suit**
- Adélaïde X Etienne Claude Millelot
- Jeanne Marguerite X N. Malaise

8/ Charles André DUPIN (20 juin 1758, Clamecy – 21 nov 1843, Clamecy)

Avocat en Parlement, Lieutenant au Baillage de Clamecy, député à l'Assemblée législative (1791), au Conseil des Anciens sous le Directoire (1799), puis au Corps

législatif sous le Consulat (id.), administrateur local à Clamecy, magistrat et sous-préfet, Conseiller d'Etat (1830), refuse le poste ; Off. de la LH.



X 29 jan 1782, Varzy, **Catherine Agnès DUPIN**, dame de Cœurs, sa cousine (1763-1827) (*filles de Jean-Jacques et Anne-Vincente Robin, voir ci-dessous*) (*divorcés en 1799*)

D'où les trois fameux Dupin :

- **André, qui suit**
- **Charles, qui suivra en 9bis**
- **Philippe Simon, qui suivra en 9ter**

9/ André DUPIN « l'Aîné » (1 fev 1783, Varzy – 10 nov 1865, Paris VIIème)

Avocat, Jurisconsulte, Homme politique, Président de la Chambre des Députés, Membre de l'Institut ; propriétaire du château de Raffigny, à Gâcogne



Aîné d'une famille de trois enfants, **André Dupin** fit ses premières études sous la direction de sa mère – qui devait plus tard réclamer pour simple épitaphe les mots : « ci-gît la mère des trois Dupin » – avant d'apprendre les rudiments de la science juridique auprès de son père, qui l'envoya parfaire sa formation à l'école de droit de Paris. Il entra en 1800 comme clerc chez un avoué de la rue Bourbon-

Villeneuve à Paris avant d'être admis à l'Académie de Législation au moment de sa fondation. En 1806, il obtint son doctorat en droit avec une thèse qui fut la première soutenue depuis la réorganisation de la Faculté de Paris.

Il se porta candidat, mais sans succès, à une chaire de droit à Paris (1810) et se fit alors recevoir au barreau de Paris. En 1812, le procureur général Merlin de Douai le proposa, avec insistance mais toujours sans succès, aux fonctions d'avocat général à la Cour de cassation. Malgré ces échecs, sa réputation commença à s'établir, vers cette époque, par la publication de plusieurs opuscules de jurisprudence. Aussi fut-il nommé en 1813, sur proposition de Cambacérès, secrétaire de la commission créée par le Grand Juge, Régnier, duc de Massa, pour classer les lois de l'Empire. Grâce à ces travaux, il était pourvu, à la chute de l'Empire, d'une solide réputation de jurisconsulte.

Il se tint à l'écart de la politique durant la Première Restauration mais en mai 1815, sous les Cent-Jours, il devint député de l'arrondissement de Château-Chinon (Nièvre). Siégeant le plus souvent avec l'opposition libérale, il prit une part importante aux travaux de l'Assemblée.

C'est sur sa motion que fut nommée la commission chargée de présenter un projet de constitution destiné à remplacer l'Acte additionnel. Félix Lepeletier ayant demandé qu'on élevât une statue à Napoléon Ier à Golfe-Juan avec l'inscription : Au sauveur de la patrie, Dupin s'y opposa vivement. Le 6 juin 1815, il demanda qu'aucun serment ne pût être exigé qu'en vertu d'une loi, et non en vertu du décret du 26 mai qui ne renfermait, dit-il, que la volonté unilatérale du prince ; la motion, combattue par Boulay de la Meurthe, fut rejetée.

Le 22 juin, il demanda que l'abdication de l'Empereur fût acceptée « au nom du peuple français » et proposa que la Chambre des représentants se déclarât « Assemblée nationale ». Le 23, il s'opposa à la proclamation de Napoléon II comme Empereur après l'abdication de Napoléon Ier : « Qu'avons-nous à opposer, s'écria-t-il, aux efforts de nos ennemis ? La nation. C'est au nom de la nation qu'on se battra, qu'on négociera ; c'est d'elle qu'on doit attendre le choix d'un souverain ; c'est elle qui précède tout gouvernement et qui lui survit... » Une voix l'interrompit : « Que proposez-vous ? La République ? » et une vive agitation s'ensuivit. Le 5 juillet, il reprocha à l'Assemblée de faire une « déclaration de violence » et non une déclaration des droits des Français.



Sous la Seconde Restauration, Dupin se rallia à Louis XVIII et fut nommé président du collège électoral de Château-Chinon. Il se présenta dans cette circonscription ainsi que dans celle de Clamecy, mais échoua dans les deux. La disposition législative qui relevait à 40 ans l'âge d'éligibilité l'empêcha de se présenter aux élections suivantes. De 1815 à 1827, il se consacra donc exclusivement au barreau et mit sa plume et sa parole au service des opinions libérales.

À la fin de 1815, il publia un mémoire destiné à devenir célèbre intitulé Libre défense des accusés. Il se fit une réputation des plus brillantes par ses plaidoiries en faveur de clients célèbres, poursuivis pour des motifs politiques : il défendit

notamment le maréchal Ney, conjointement avec Pierre Antoine Berryer, en 1815, Savary, duc de Rovigo en 1819, Caulaincourt en 1820, la mémoire de Brune en 1821. En septembre 1830, il devait énumérer lui-même, dans un factum apologétique, ses titres à la reconnaissance des « patriotes » : « Pendant ces quinze années de lutte commune en faveur de la liberté, quel a été mon contingent ? Qu'ai-je fait autre chose que de défendre autrui, moi si indignement attaqué ? Avez-vous oublié les noms de mes clients ? – Nos généraux accusés ou proscrits, Ney, Brune, Gilly, Alix, Boyer, Rovigo ! et les trois Anglais, généreux sauveurs de La Valette ! et les victimes des troubles de Lyon en 1817 ! – et ces hommes politiques injustement accusés : Isambert, pour la liberté individuelle ; Bavoux, pour les droits du professorat ; de Pradt, en matière d'élection ; Mérilhou, dans l'affaire de la souscription nationale ; Montlosier, soutenu par moi dans toute sa querelle avec un parti qui, comme Protée, sait revêtir mille formes diverses, et parler les langages les plus opposés !... – et vous, gens de lettres, défenseurs de la presse, à qui je ne demandais pour récompense que votre amitié ! » La presse ne se priva pas de répondre par des allusions malicieuses au taux des honoraires que pratiquait l'illustre avocat, rappelant que M. de Pradt ayant offert à Dupin 3.000 francs avec son amitié pour le prix d'un plaidoyer, l'avocat répliqua qu'il lui fallait le double.

Un de ses plus beaux succès fut la défense du Journal des Débats, traduit devant le tribunal correctionnel pour le célèbre article « Malheureuse France ! Malheureux roi ! » (1829). Il plaida également pour les gallicans contre les Jésuites et les ultramontains, ainsi que dans le procès du Constitutionnel (1825).

En 1817, Dupin avait rencontré le duc d'Orléans, futur Louis-Philippe Ier, qu'il avait défendu dans un procès qui l'opposait aux administrateurs de la Comédie-Française. En 1820, le duc d'Orléans l'appela dans son Conseil d'apanage. Ce fut le début d'une amitié qui ne se démentira jamais puisque Dupin sera l'un des exécuteurs testamentaires du roi.

Le 25 février 1824, il s'était présenté sans succès à la députation dans le 1er arrondissement électoral de la Nièvre (Nevers). Il fut en revanche élu le 21 mai 1827 dans la 2e circonscription de la Sarthe (Mamers). Il fut également élu le 27 novembre de la même année dans deux arrondissements de la Nièvre : celui de Nevers et celui de La Charité-sur-Loire. Il opta pour le second et siégea au centre gauche.

Il prit souvent la parole pour combattre certaines dispositions des projets de lois ministériels. Son opposition ne fut cependant pas systématique : ainsi, dans la discussion sur la presse périodique, il se sépara de la plupart de ses collègues de la gauche en se montrant partisan d'imposer aux journaux des cautionnements élevés. En 1828, il se prononça contre la motion de Labbey de Pompières pour la mise en accusation du ministère Villèle. Mais, en mars 1830, il rapporta l'adresse des 221 qui renversa le ministère Polignac. La même année, il fut vice-président de la Chambre.

Réélu député le 23 juin 1830, il déclara le 26 juillet dans son cabinet à plusieurs journalistes venus le consulter que, à son avis, les ordonnances de Saint-Cloud étaient illégales, mais il s'abstint de signer la protestation imprimée dans les journaux. Le 29, il se rendit chez Jacques Laffitte et s'informa de la tournure des événements. Le 30, il se rendit au château de Neuilly, accompagné de Jean-Charles Persil, pour engager le duc d'Orléans à accepter la lieutenance générale du royaume et, le soir du même jour, dans le comité secret de la Chambre des députés, il opina pour que la question du gouvernement fût décidée sans désenrayer, et obtint l'institution de la lieutenance générale. C'est sous la dictée de Louis-Philippe que Dupin écrivit, le 31 juillet, la célèbre proclamation qui se conclut par les mots : « La Charte sera désormais une vérité. » (V. Révolution de 1830).

La Commission municipale provisoire avait nommé Dupin commissaire provisoire au département de la Justice, mais, presque aussitôt, son nom fut effacé et remplacé par celui de Dupont de l'Eure.

En 1830, Louis-Philippe l'appela au Conseil avec voix délibérative en qualité de ministre d'État et le nomma **Procureur général près la Cour de cassation** (23

août 1830). C'est grâce à lui que fut consacré le principe d'inamovibilité de la magistrature.



À la Chambre des députés, il fut le rapporteur de la charte de 1830. Durant la session de 1830-1831, il monta fréquemment à la tribune de la Chambre des députés où il opinait toujours dans le sens le plus conservateur. Selon le Dictionnaire des parlementaires : « Quand la discussion s'échauffait, Casimir Perier, qui avait voulu l'avoir dans son ministère, lui disait : "Parlez, parlez, Dupin !" et M. Dupin apportait alors à la tribune son éloquence brutale, commune, mordante, pleine de boutades. » Il essaya, mais sans succès, de s'opposer à l'attribution de pouvoirs d'enquête à la commission chargée de porter l'accusation contre les ex-ministres de Charles X ; il appuya la nomination par le roi des maires et adjoints, le cens d'éligibilité et le rejet des adjonctions ; parla contre le droit illimité d'association ; contre les secours aux réfugiés ou condamnés politiques ; contre l'intervention en Pologne et contre la guerre de propagande. Le 7 novembre 1830 il avait été élu, pour la seconde fois, vice-président de la Chambre. Il soutint, comme commissaire du gouvernement, au début de 1832, le projet de loi sur la liste civile et la dotation de la couronne et fut nommé, en 1839, chef du Conseil du domaine privé du roi Louis-Philippe.

À l'été 1832, afin de combler le vide créé par le décès de Casimir Périet, Louis-Philippe, qui recherchait un bon orateur parlementaire pour reprendre la présidence du Conseil en changeant le moins possible une équipe ministérielle qui lui convenait, fit des ouvertures à Dupin. « Depuis longtemps, ironise Alexandre Dumas, M. Dupin était à la tête des affaires contentieuses de M. le duc d'Orléans, et comme le roi ne voyait dans l'administration de la France qu'une grande affaire contentieuse à conduire, il espérait que M. Dupin lui gagnerait ses procès avec les rois ses voisins comme il lui avait gagné ses procès avec les propriétaires ses voisins. » Pendant la deuxième quinzaine du mois de juin, Dupin négocia avec Louis-Philippe, subordonnant son accord à deux conditions : l'éviction des deux favoris du roi, Montalivet et Sébastiani, et le maintien des dispositions adoptées du temps de Perier, notamment la possibilité pour le président du Conseil de présider des conseils de cabinet en dehors de la présence du monarque. Souvent, le ton montait, comme lorsque Dupin revendiquait la conduite de la diplomatie que Louis-Philippe voulait se réserver : « Je ne suis pas bon pour parler à Milord Granville ? », grinçait l'avocat tandis que Louis-Philippe, rouge de colère, le saisissait par son habit et le jetait dehors comme un domestique en criant : «

Sortez, vous entendez Dupin, sortez ! Je ne souffrirai jamais qu'on me manque, et surtout chez moi. » En définitive, les deux hommes se séparèrent sur un constat d'impossibilité de s'accorder : « – Tenez, Sire, dit Dupin, je vois bien que nous ne pourrions jamais nous entendre. – Je le voyais comme vous, Monsieur, répondit le roi, seulement je n'osais pas vous le dire. » Dupin refusa également le portefeuille de la Justice en 1839 et 1840 : il était, dit Guy Antonetti, « l'homme qui refus[ait] toujours les ministères, sous prétexte qu'il [était] plus utile ailleurs, mais qui [était] dévoré de l'envie d'être ministre et qui s'aigri[ssai]t de ce qu'on ne le suppli[ât] pas assez d'accepter un portefeuille ! »

La nomination de Dupin comme procureur général l'avait contraint à solliciter le renouvellement de son mandat, qu'il obtint le 21 octobre 1830. Il fut constamment réélu par le 3^e collège de la Nièvre jusqu'en 1848 : le 5 juillet 1831 ; le 21 juin 1834 ; le 4 novembre 1837 ; le 2 mars 1839 ; le 9 juillet 1842 ; et le 1^{er} août 1846.

Le 21 novembre 1832, il devint président de la Chambre des députés. Il devait être réélu huit fois consécutives jusqu'au 26 mars 1839. Il est resté légendaire, comme président, par son penchant marqué au sarcasme et aux réparties mordantes qu'il ne pouvait contenir et qui lui attirèrent de nombreuses inimitiés. Il ne cessa d'ailleurs de se mêler personnellement aux débats parlementaires. Foncièrement anticléricale, il descendit du fauteuil lors de la discussion du projet de loi sur les conseils généraux pour appuyer un amendement interdisant aux prêtres d'en faire partie. Dans la session de 1833, il demanda, à l'occasion de la discussion du budget de la justice, que le traitement des procureurs généraux fût augmenté. Le 5 décembre 1834, à l'occasion de la crise ministérielle, il prononça un discours qui eut un certain retentissement. En 1835, il prit la parole sur les lois de septembre. En 1836 et 1837, il appuya le maintien des lois répressives de l'usure ; défendit les députés fonctionnaires du reproche de servilité ; blâma les ministres d'avoir arrêté le cours de la justice dans la tentative manquée de soulèvement de Strasbourg du prince Louis-Napoléon Bonaparte ; et combattit la loi de disjonction. En 1839, il déclara, dans la commission de l'adresse, le ministère Molé « insuffisant » pour couvrir la royauté et réclama la liberté des deux Bosphores, le détroit des Dardanelles et l'isthme de Suez. En 1840, il exprima l'opinion que l'occupation de l'Algérie devait être restreinte et vota contre la conversion des rentes. Dans la même session, pressé par la famille royale de soutenir à la Chambre la demande de dotation pour le duc de Nemours, il se déroba habilement. En 1841, il fit d'importants discours sur la propriété littéraire, le recrutement de l'armée, la loi de finances. En 1842, il rapporta le projet de loi sur l'organisation de la régence. Partisan décidé du remplacement militaire, il en soutint l'utilité contre l'opposition de gauche (1844) et s'opposa à la proposition Rémusat relative aux députés exerçant des fonctions salariées (1845), ainsi qu'à la proposition Duvergier de Hauranne relative à l'abolition du scrutin secret (1845). En 1846, il fit partie de la commission chargée d'examiner les questions que soulevait la concentration, dans les mains d'une seule compagnie, du bassin houiller de la Loire. Dans ces diverses sessions, Dupin se mêla souvent, en outre, à la discussion du projet d'adresse. Tout en se déclarant absolument favorable au gouvernement, il ne manquait pas de poursuivre les ministres de ses sarcasmes.

Il fut également conseiller général de la Seine (1832) et membre du conseil des hospices de Paris. Il fut élu à l'Académie française le 21 juin 1832 grâce à sa défense du Constitutionnel dont plusieurs rédacteurs étaient académiciens, et à l'Académie des Sciences morales et politiques (octobre 1832).

Sa rusticité était célèbre. On raconte qu'il se présentait au Palais-Royal ou aux Tuileries en souliers à clous.

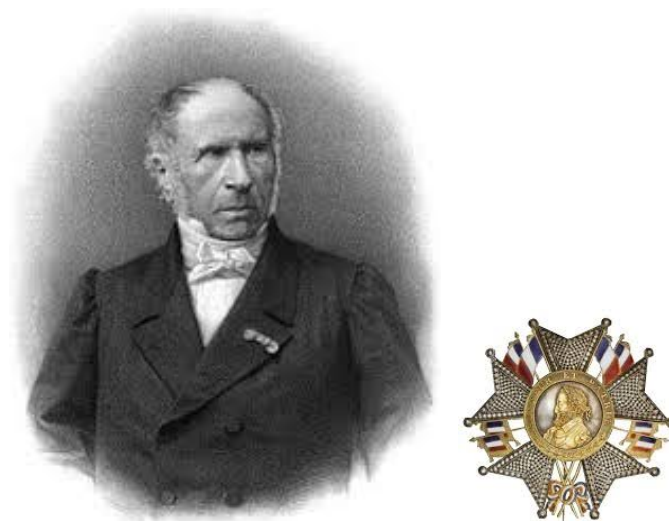
Il accompagna la duchesse d'Orléans et ses enfants à la Chambre le 24 février 1848 pour proposer que le jeune comte de Paris monte sur le trône, la duchesse d'Orléans assumant la Régence. Tirant les conséquences de l'échec de cette tentative, Dupin, comme procureur général près la Cour de cassation, décida dès le lendemain que la justice serait désormais rendue « au nom du peuple français ».

Cette demi-adhésion suffit au gouvernement provisoire qui maintint Dupin en fonctions en le dispensant de serment. Il put même conserver ses fonctions au sein du conseil privé de la famille d'Orléans.

Elu député de la Nièvre à l'Assemblée constituante le 28 avril 1848, il siégea à droite et s'associa aux votes des conservateurs : pour le rétablissement du cautionnement, contre les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'amendement Grévy, contre la réduction de l'impôt du sel, contre le projet de rétablissement du divorce, pour la proposition Rateau, pour l'interdiction des clubs, etc. Président de la commission du règlement et du comité de législation, membre de la commission de constitution, il s'opposa à la reconnaissance du « droit au travail » (amendement Pyat) et fut de ceux qui poussèrent à la dissolution des ateliers nationaux.

Il fut élu représentant à l'Assemblée législative par le département de la Nièvre le 13 mai 1849 et en devint le président du 1er juin 1849, grâce aux suffrages des monarchistes. Il fut confirmé dans ces fonctions jusqu'en 1851. Il y montra le même esprit caustique, qui s'exerça souvent au détriment des députés de la Montagne.

Le coup d'État du 2 décembre 1851 mit un terme à son mandat, mais il demeura procureur général près la Cour de cassation. Son attitude à l'occasion de cette journée fut sévèrement critiquée par les républicains. Après avoir refusé de protester publiquement contre l'acte de Louis-Napoléon Bonaparte, et même de signer le procès-verbal de la dernière séance tenue par l'assemblée dissoute, il montra les gendarmes à ses collègues en disant : « Nous avons le droit, c'est évident, mais ces messieurs ont la force ; partons. »



Il démissionna néanmoins de ses fonctions à la Cour de cassation le 22 janvier 1852 à la suite des décrets confisquant les biens de la famille d'Orléans, qu'il qualifia de « premier vol de l'Aigle ». Il se retira pendant six ans dans son château de **Raffigny, à Gâcogne**, dans le Morvan et s'occupa principalement d'agriculture ainsi que de la publication de ses Mémoires (1855-1861, 4 vol.).



En 1857, il accepta toutefois de reprendre son poste à la Cour de cassation, sur les instances de Napoléon III, faisant valoir qu'il avait « toujours appartenu à la France et jamais aux partis », et fut également nommé sénateur du Second Empire le 27 novembre 1857. Dans ces fonctions, il fit encore preuve d'activité et de talent. En juin 1863, il prononça un discours très remarqué sur le luxe et, en 1865, un autre sur la prostitution. Dans les questions religieuses, il défendit constamment les opinions gallicanes contre l'esprit ultramontain.

Chevalier de la Légion d'honneur le 7 septembre 1830, il fut promu officier le 30 septembre 1832, commandeur le 29 mars 1833 et grand-officier le 30 avril 1834.



X 28 oct 1809, Paris, **Marie Geneviève BRUNIER** (fille de François Bernard, apothicaire, et Geneviève Ledoux), d'où une fille, sa



La « Présidente Dupin »

9bis/ Charles DUPIN (7 oct 1784 à Varzy- 18 jan 1873, Paris)

Baron Dupin (1824), Pair de France, polytechnicien, ingénieur du Génie maritime, député, ministre, membre de l'Institut ; il reprit **Corbelin** – *voir cette notice* - vers 1850. Il avait acheté et restauré l'abbaye N.-D. du Réconfort, lieu de sépulture de la comtesse Mahaut de Courtenay, où il résida, en 1825.



Charles Dupin entra major à l'École Polytechnique en 1801. Remarqué par Monge et Carnot, il découvrit dès 1802 les courbes du second degré à foyers réciproques.

Il sortit de Polytechnique en 1803 comme ingénieur naval du corps du génie maritime. La guerre entre la France et le Royaume-Uni après la rupture de la paix d'Amiens l'appela d'emblée à une grande activité : il concourut aux travaux de la grande flottille de la Manche, à la création du vaste arsenal d'Anvers, où il dirigea 400 ouvriers militaires, aux travaux de Gênes et à ceux des forts de Hollande.

Dans le même temps, il poursuivait ses recherches mathématiques, notamment dans le domaine de la géométrie différentielle, et créait la théorie de la courbure des surfaces (théorème de Dupin), les notions d'indicatrice et de tangentes conjuguées, et appliquait ces découvertes à la construction des vaisseaux de guerre et à la conception des fortifications.

Appelé à Toulon pour concourir au relèvement de la marine française après la bataille de Trafalgar, il fut envoyé à Corfou auprès de l'amiral Ganteaume, nommé commandant des flottes de la Méditerranée, à bord de la première escadre qui partit de France à destination des îles ioniennes. Dès son arrivée, il parvint à réparer en cinq jours le vaisseau amiral, qui avait perdu des mâts supérieurs dans une violente tempête, tandis que les basses vergues étaient brisées. Cette célérité permit à l'escadre française de cingler rapidement vers Toulon en échappant à la croisière anglaise. À sa demande, Dupin resta à Corfou où il prit la responsabilité de l'arsenal et séjourna de 1808 à 1811. Il participa à la fondation de l'Académie ionienne (1808) et en devint le secrétaire pour la langue française. Il y prononça des discours remarquables sur l'instruction publique et sur la rénovation du peuple grec, et provoqua l'ouverture de cours publics et gratuits, professés par les membres de l'Académie, et se chargea lui-même de la chaire de mécanique et de physique.

Il rentra en France en 1811 par l'Italie. Sur le chemin du retour, une fièvre épidémique le retint pendant quinze mois. Il occupa sa convalescence à rédiger de nombreux mémoires de géométrie qu'il dédia à Monge et qu'il présenta à l'Institut de France.

En 1813, il établit le musée maritime de Toulon, qui servit de modèle à de nombreuses institutions similaires, et fit restaurer les sculptures navales de Pierre Puget.

Il se trouvait dans ce port lors de la Première Restauration en 1814 et fit paraître un mémoire dans lequel il réclamait des institutions représentatives et faisait l'éloge de Lazare Carnot et de Lanjuinais. Après la publication de l'Acte additionnel aux constitutions de l'Empire de 1815, il reprit la plume pour faire

connaître son opinion à ce sujet puis, à la nouvelle de la défaite de Waterloo, il fit imprimer le programme d'une Pompe funèbre à célébrer en l'honneur des guerriers français morts pour défendre la Patrie, qu'il concluait par cet appel : « L'Europe nous regarde avec inquiétude au milieu même de nos revers ; car le lion blessé dans la retraite fait encore pâlir l'avidé chasseur. Relevons notre tête au milieu du danger ; bandons la plaie qui saigne encore dans nos cœurs, et revolons aux combats, s'il ne nous est pas donné d'obtenir la paix avec honneur. » La proclamation était signée : « Ch. Dupin, capitaine du génie maritime, correspondant de l'Institut de France ».

Lorsque l'autorité supérieure eut ordonné à toutes les troupes qui devaient défendre Lyon de passer sur la rive gauche de la Loire, Dupin conduisit le corps qu'il commandait à Vicq-sur-l'Allier. Dévoué à son protecteur, Carnot, il protesta contre l'ordonnance qui le proscrivait, offrit de le défendre devant les chambres au cas où elles seraient appelées à le juger et rédigea une défense préjudicielle, qui resta d'ailleurs inédite à la demande de Carnot lui-même.

Bientôt appelé à prendre la direction des travaux de l'arsenal de Dunkerque, il fut autorisé par le gouvernement, en 1816, à faire un voyage d'étude en Grande-Bretagne. Il voulait consigner « l'ensemble des faits étudiés chez un peuple fameux par ses prospérités, afin d'appeler notre patrie à des prospérités pareilles et plus grandes encore. [...] Six fois j'ai parcouru les Iles Britanniques, pour visiter les arsenaux et les ports, les fleuves et les canaux, les monuments et les fabriques. » Il se livra à une enquête approfondie sur les grands arsenaux britanniques et recueillit les éléments d'une étude intitulée Force militaire de la Grande-Bretagne, dont le gouvernement prit ombrage en raison des opinions libérales que l'auteur y exprimait : l'ouvrage fut déferé par le ministre de la Marine au conseil des ministres et censuré. Charles Dupin ayant protesté contre cette décision, il tomba en disgrâce pendant près de quatre ans.

Le gouvernement se ravisa et le nomma officier de la Légion d'honneur. Il entra à l'Académie des sciences en 1818 et Louis XVIII le créa baron en 1824

En 1819, Dupin reçut pour mission de délivrer « un enseignement public et gratuit pour l'application des sciences aux arts industriels ». Il créa alors la première chaire d'enseignement de mécanique appliquée aux arts au Conservatoire national des arts et métiers où il devait enseigner la mécanique jusqu'en 1854.

Il fit de nouveaux voyages en Angleterre, effectua des recherches sur les applications de la statistique et publia des Mémoires sur la marine et les ponts et chaussées, un Essai historique sur les services et les travaux scientifiques de Gaspard Monge et un traité de Géométrie appliquée aux arts (1824), qui, avec son enseignement, portèrent au plus haut point sa réputation de savant et de vulgarisateur.



Salle capitulaire de l'abbaye N.-D. du Réconfort

Élu député par le 2^e arrondissement électoral du Tarn (Castres) le 17 novembre 1827, il prit place dans les rangs des libéraux, sans jamais interrompre ses activités scientifiques, et fit ses débuts à la tribune en justifiant la célèbre épithète de « déplorable » appliquée au cabinet Villèle par le tableau des savants, des artistes et des gens de lettres privés de leurs emplois ou de leurs pensions sous ce ministère. Il obtint même que fut restituée au mathématicien Legendre la pension qu'il avait reçue de Napoléon I^{er} et qui lui avait été retirée.

Après avoir refusé la place de directeur des Arts et Manufactures, Dupin introduisit dans les débats parlementaires l'utilisation des statistiques, présentant par exemple à ses collègues une exposition des effets de la loterie dans les différentes parties de la France. Il intervint fréquemment dans les débats relatifs à la marine, aux routes et canaux, réclamant notamment l'adoption de la technique du macadam, et aux ponts et chaussées. Il s'affronta vivement, à propos du budget de la marine, avec le rapporteur, Georges Humann, et avec le ministre, et devint lui-même rapporteur de ce budget en 1830. Pendant la session de 1829, il prononça un discours remarqué sur la composition et l'élection des conseils généraux. Dans le débat sur le budget, il fut le premier à proposer, mais sans succès, une enquête sur le monopole des tabacs. Partisan du blocus d'Alger, il opina pour que la France prît rapidement l'offensive.

Au printemps de 1830, il fut au nombre des députés qui signèrent l'adresse des 221 contre le ministère Polignac. Après la dissolution de la Chambre, il fut violemment combattu par les ultras et ne parvint pas à reconquérir son siège de député à Castres le 23 juin. Mais il rentra à la Chambre comme député du Xe arrondissement de Paris dès le 12 juillet. Il fit partie de la commission de douze députés qui, au soir du 30 juillet, se rendit auprès du duc d'Orléans au château de Neuilly afin de lui notifier la délibération l'appelant à la lieutenance générale du royaume.

Sous la monarchie de Juillet, Charles Dupin siégea avec le tiers parti, dont son frère aîné était la principale figure. Il ne cessa de prendre la part la plus active aux travaux de la Chambre des députés. Commissaire et rapporteur de la loi relative à l'organisation de la garde nationale, rapporteur de la commission des routes et canaux, de la loi sur les céréales, etc., il fut nommé conseiller d'État et membre du conseil d'amirauté, et promu commandeur de la Légion d'honneur. Il devint membre de l'Académie des sciences morales et politiques lors de son rétablissement en 1832.

Il défendit le budget de 1832 en qualité de commissaire du gouvernement et, depuis lors, nommé cinq fois membre de la commission des finances et quatre fois rapporteur du budget de la marine, il participa aux discussions sur l'avancement, sur les cadres et sur les pensions des officiers des armées de terre et de mer. Se rapprochant de plus en plus des conservateurs, il défendit le clergé, opinant pour le maintien d'un évêché dans chaque département et revendiquant pour la France la participation à la nomination des cardinaux.

Réélu député le 21 juin 1834, il devint, le 14 novembre, un éphémère ministre de la Marine et Colonies dans le ministère Maret, dit aussi le « ministère des trois jours ». Pendant cette brève période, il trouva le temps d'instituer un prix de 6.000 francs pour le progrès le plus marquant de l'application de la vapeur à la marine militaire.

Après ce passage au gouvernement, il reprit la rédaction du rapport général dont il avait été chargé par le jury de l'exposition de 1834. Son bref passage au ministère l'avait contraint de se représenter devant ses électeurs qui lui avaient renouvelé leur confiance le 8 décembre 1834.

Dans la session de 1836, à l'occasion de la discussion de la loi sur les douanes, il se montra opposé à la liberté commerciale absolue. L'année suivante, il fit rejeter un certain nombre d'amendements au projet de loi qui prescrivait le versement à la Caisse des dépôts et consignations des fonds des caisses d'épargne.

Le 8 octobre 1837, Charles Dupin fut nommé pair de France. Il continua de se montrer très actif à la Chambre haute, où il se fit remarquer par son rapport sur les monts-de-piété, par son discours sur le projet de loi concernant les

transactions commerciales entre la métropole et ses colonies, par sa participation à la discussion du projet de loi sur l'état-major de l'armée, par son intervention dans les débats animés auxquels donna lieu la proposition de Mounier tendant à modifier l'organisation de la Légion d'honneur, par ses rapports sur le travail des enfants dans les manufactures, sur les crédits extraordinaires de la marine, sur l'Algérie, etc. Il défendit à la tribune le maréchal Bugeaud, que ses adversaires politiques avaient très vivement attaqué, et soutint jusqu'au bout la monarchie de Juillet, qui l'avait élevé à la dignité de grand-officier de la Légion d'honneur le 27 avril 1840.

Après la Révolution de 1848, une élection partielle le fit entrer à l'Assemblée constituante en juin 1848, trois vacances s'étant produites dans le département de la Seine-inférieure. Il fut l'un des plus ardents membres de la majorité de droite, avec laquelle il vota constamment. Il fit partie, le 28 juin, de la commission qui proposa la suppression des ateliers nationaux. Lors de la discussion de la constitution, il se prononça fortement en faveur du bicamérisme. En mainte occasion il fut, contre les socialistes, l'organe des sentiments conservateurs de la majorité de l'assemblée : un de ses discours, relatif à la question sociale, fut d'ailleurs imprimé à 20.000 exemplaires sur la décision de celle-ci.

Le département de la Seine-Inférieure le renvoya à l'Assemblée législative le 13 mai 1849. Il vota constamment avec les monarchistes : pour l'expédition de Rome, la loi Falloux sur l'enseignement, la limitation du suffrage universel.



Château de Corbelin (La Chapelle-Saint-André, 58)

Au lendemain du coup d'État du 2 décembre 1851, il se tint quelques jours à l'écart puis se rallia pleinement à Napoléon III, qui le nomma sénateur le 26 janvier 1852. Au Sénat, il prit la parole dans la plupart des grandes discussions économiques, politiques et religieuses.

Sous le Second Empire, il fut tour secrétaire, vice-président et président des expositions de l'industrie et, en 1851, président du jury français envoyé par le ministre du Commerce à l'Exposition universelle de Londres.

Il quitta la vie publique après 1870.

X v. 1831 Rosalie JOUBERT-TOUTAIN, d'où deux filles et post. à Corbelin.

9ter/ Philippe DUPIN (7 oct 1795, Varzy – 14 fev 1846, Pise)

Avocat et homme politique, député de la Nièvre, puis de l'Yonne. Il acheta le château de Chitry (-les-Mines, 58).



Benjamin des trois frères Dupin, il fit ses études au collège de Clamecy, devint avocat et s'inscrivit au barreau de Paris en 1816 et entra dans le cabinet de son frère André, qui avait déjà acquis la célébrité. Lui-même ne tarda pas à plaider avec succès dans un certain nombre d'affaires retentissantes : l'affaire du faux comte de Sainte-Hélène, celle du chevalier Desgraviers, prétendu créancier de Louis XVIII, etc. Il fut également chargé des intérêts du duc d'Aumale, légataire universel du dernier prince de Condé, dans un procès qui fit grand bruit. À partir de 1830, lorsqu'André Dupin se consacra exclusivement à la politique, son frère reprit son cabinet et défendit les clients les plus célèbres et les plus influents le journal *Le Constitutionnel*, la Ville de Paris, la Chambre des notaires, la Compagnie des Agents de change, etc.

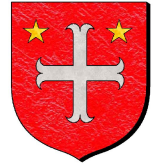
Lui-même fut élu député le 28 octobre 1830 par le collège de département de la Nièvre [248 voix sur 468 votants et 692 inscrits contre 216 à M. Bogne de Faye, ancien député]. Il quitta la Chambre en 1831, non sans avoir soutenu ponctuellement de ses votes le gouvernement de Louis-Philippe.

Il rentra au parlement le 9 juillet 1842 comme député du 2^e collège de l'Yonne (Avallon) [137 voix sur 236 votants et 273 inscrits]. Il siégea de nouveau dans la majorité ministérielle, mais brièvement car il mourut avant la fin de la session, le 14 février 1846.



Château de Chitry (58)

X 28 jan 1821, Billy-sur-Oisy, **Rosalie de COURVOL** (1796-1888) (*filie de Jean-Claude, sgr du Fey et de Savigny – voir cette notice -, et de Hyacinthe de la Coudre*), d'où post. à Chitry.



5bis/ André DUPIN de CŒURS (1688 – 15 déc 1743)

Bailli de Varzy

X 19 nov 1696, **Marie Agnès LE SEURRE** (?)

D'où :

- *Jeanne X Olivier Gilliois*
- **Jean Jacques, qui suit**

6bis/ Jean Jacques DUPIN de CŒURS (25 fév 1704, Varzy – 4 mai 1773, Varzy)

Bailli de Varzy

X1 31 jan 1736, Claude MORIN (*filles de Louis et Perrette Morlé*)

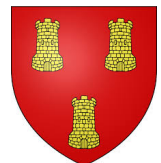
X2 7 avril 1761, Varzy, **Anne-Vincente ROBIN** (*filles Jean et de Marie Elizabeth Leclerc de Champmartin*)

D'où : **Catherine Agnès, dame de Coeurs X Charles André Dupin** (cf. supra)

5ter/ Philippe DUPIN (+ 11 déc 1734, Assars)

Sgr d'Assars par all., Eyr, Garde du Roi, Chvr de St-Louis

X **Louise de LA TOURNELLE** (*filles de Charles, sgr de Reugny et de Montjardin, lui-même fils de Jean, sgr de Montjardin ; et de Claire de Verdigny, dame de Romenay et d'Assars, elle-même fille de Louis et de Françoise de Juisard*)



D'où :

- *Claire Philippine X François Aupépin de la Motte-Dreuzy*
- **Charles, qui suit**

6ter/ Charles DUPIN de COEURS (16 aout 1700, Assars -)

Eyr, sgr de Cœurs, Cheval-Léger de la Garde du Roi

X 17 aout 1736, Clamecy, **Marie Magdeleine DESJOYES** (*filles de Jean-Baptiste, de Mailly-le-Château, et de Marie Faulquier, de Clamecy*)

D'où :

- **Germain DUPIN de CŒURS (1737, Assars - ...)** X 1773 Montreuillon, **Jeanne DOREAU**, sp

- *Marguerite X Georges Gaillard de Sénislhac*
- **Jean Baptiste DUPIN de CŒURS**, Gendarme de la Garde du Roi X 1777,
Marie Ursule de CULLON (*filie de Louis et Jeanne Grasset*), *sp*

